



## Organisation et structuration d'une filière courte bois énergie sur le Pays graylois (Haute-Saône)

*En 2016, le Pays graylois a mis en place un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) bois énergie en lien avec l'association des Communes forestières et les acteurs de la filière forêt-bois. Les conclusions de cette étude montraient une disponibilité annuelle en forêt privée et en forêt publique de 35 000 tonnes de bois énergie économiquement mobilisables pour le développement d'une filière courte.*

Un plan d'actions a été construit autour des quatre axes suivants :

1. Développer le parc de chaufferies à plaquette forestière et les réseaux de chaleur ;
2. Structurer une filière courte « bois énergie » autour d'une plate-forme de stockage ;
3. Mobiliser les bois en forêt publique et privée (bois d'œuvre - bois d'industrie - bois énergie) ;
4. Valoriser la forêt et le bois pour atteindre les objectifs du PCET du PETR du Pays graylois.

Au titre du premier axe, le Pays a signé en 2017 une convention de deux ans avec l'ADEME et la Région pour le financement annuel de cinq études de faisabilité technico-économique de chaufferies automatiques au bois, avec ou sans réseau de chaleur. Dans le cadre de sa démarche de maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables en cohérence avec son plan climat, le Pays a joué le rôle suivant :

- Coordonner un groupement de commande avec les communes intéressées ;
- Organiser un marché public de services (accord cadre à bons de commande) pour réaliser les études de faisabilité technico-économique de chaufferies automatiques au bois, avec ou sans réseau de chaleur ;
- Assurer, pour le compte des communes, la prise en charge des démarches administratives (demande de subventions, cahiers des charges pour passer le marché, suivi des études...) ;
- Réaliser l'avance de trésorerie pour le compte des communes réalisant les études ;
- Emettre des bons de commande sur demande des communes pour la réalisation des études.

Le tableau suivant précise le rôle des différents acteurs dans le projet :

Pays graylois	Communes	ADERA	SIED	ADEME/Région	COFOR70
Coordonne un programme d'actions basé sur le soutien aux études et les outils d'aide à la décision	Décident de réaliser une étude de faisabilité	Émet un avis sur la pertinence des projets avant de lancer l'étude de faisabilité	Appuie les collectivités sur le suivi des études de faisabilité (vérifie la qualité des rendus) Co-finance les études (10%)	Apporte un soutien financier pour la réalisation des études de faisabilité (70%)	Met en place un Plan d'Approvisionnement territorial bois énergie (2016) Accompagne le Pays pour organiser et structurer une filière courte bois énergie (2019)

La mise en place du groupement de commande pour des études de faisabilités s'est appuyée sur les résultats du PAT montrant un potentiel de développement de la filière bois énergie dans le respect des pratiques (affouage) et des marchés déjà en place (panneautiers, papier). C'est l'addition de ces deux démarches qui concourt à la réussite du projet. A ce jour, huit études de faisabilité ont été réalisées. Elles représentent une puissance installée de 1 400 Kw ayant un besoin annuel de l'ordre de 2 400 tonnes de plaquette forestière. Quatre autres études de faisabilité sont potentiellement à venir.

Cette démarche a permis aux communes de bénéficier de prix attractifs grâce au groupement de commande tout en leur simplifiant les démarches administratives prises en charge par le Pays.

Le Pays organisera prochainement une réunion de concertation avec les acteurs de la filière pour co-construire les modalités d'un partenariat visant à la structuration d'une filière courte bois énergie.

*Rédaction : Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté – Septembre 2019*

*L'action des Communes forestières est financée par :*

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

